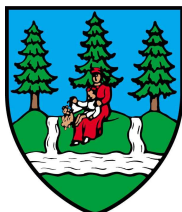


COMMUNE DE TROISTORRENTS



Case postale 65
1872 TROISTORRENTS

Tél. 024 476 80 10
Fax 024 476 80 20
www.troistorrents.ch

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'Administration communale de Troistorrents soumet à l'enquête publique, 30 jours, les demandes d'autorisation de construire présentées par :

Requérants : Madame et Monsieur Viviane et Georges Lüthi
Auteur des plans : Bureau d'architecture Albert Bellon à Monthey
Parcelle N° : 1507
Folio N° : 28
Lieu dit : Frachier
Coordonnées : 2554790 / 1121340
Propriétaires : Madame et Monsieur Viviane et Georges Lüthi
Objet de la demande : Transformation, agrandissement du chalet existant et travaux d'aménagements extérieurs
Zone : Zone de faible densité - zone de danger hydrologique résiduel
Dérogation : Art. 136 du RCCZ
Dossier déposé le : 26.06.2017 à l'administration de Troistorrents

Requérants : Madame et Monsieur Nicole et Gaetan Cretton
Auteur des plans : Bureau Jérôme Wiese Sàrl à Collombey
Parcelle N° : 55
Folio N° : 1
Lieu dit : Village
Coordonnées : 2559720 / 1119680
Propriétaires : Madame et Monsieur Nicole et Gaetan Cretton
Objet de la demande : Immeuble de 4 appartements
Zone : Zone village
Dérogation : -
Dossier déposé le : 27.06.2017 à l'administration de Troistorrents

Requérants : Madame et Monsieur Maya Pedron Renzacci et Franck Renzacci
Auteur des plans : Mme Maya Pedron Renzacci
Parcelle N° : 4419
Folio N° : 16
Lieu dit : Neys
Coordonnées : 2560460 / 1120450
Propriétaire : Madame et Monsieur Maya Pedron Renzacci et Franck Renzacci
Objet de la demande : Enquête complémentaire : construction d'un local de rangement non chauffé
Zone : Zone de moyenne densité
Dérogation : -
Dossier déposé le : 26.06.2017 à l'administration de Troistorrents

Les oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent parvenir à l'Administration communale, par écrit et dûment motivées, durant l'enquête publique.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Délai de l'enquête : mercredi 30 août 2017

Troistorrents, le 28 juillet 2017

L'ADMINISTRATION COMMUNALE